

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 258-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.986

Déposée le: 15.10.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hirschi (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Mandats confiés par l'administration cantonale à de mauvais payeurs

Des soupçons de connivence et des affaires de « pantouflage » entre le fisc bernois et certaines entreprises ont incité la Direction des finances à ouvrir une enquête.

En réponse à une question déposée lors de la session de septembre 2015, qui visait à clarifier la nature des relations entretenues entre certains élus débiteurs et l'administration cantonale, le Conseil-exécutif a prétendu ne pas comprendre les insinuations relayant pourtant de légitimes interrogations s'exprimant dans la population.

Puisqu'il faut être plus explicite, les éclaircissements suivants aideront peut-être le Conseil-exécutif.

La société Droz & Marti Sàrl est dirigée par un élu UDC, dont la presse a prétendu qu'il devait plus de 200 000 francs au fisc. Selon certaines informations, il semble que cette situation contentieuse n'ait pas empêché l'administration cantonale (SAP, services psychiatriques, office des poursuites,...) de confier des mandats (de conseil, de liquidation) à cette société et à son directeur.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pour les années 2001 à 2015, combien de mandats ont-ils été confiés à l'entreprise Droz & Marti Sàrl ou à M. Pierre-Alain Droz lui-même par l'administration et les institutions cantonales ?
2. Ces mandats ont-ils été confiés de gré à gré ou au terme d'une procédure d'appel d'offres ?
3. Quel est le montant total de l'ensemble de ces mandats ?
4. Les adjudicateurs ont-ils négocié le remboursement des dettes de l'adjudicataire à l'égard du canton ?